

que la Chambre se forme en comité des sub-sides est tellement généreuse que je ne voulais d'aucune façon me faire accuser de vouloir limiter le droit de formuler des griefs. J'ai l'habitude de consulter la 15^e édition de May, et je n'ai pu encore trouver la référence appropriée dans la 13^e. En tout cas, les simples députés ont, entre 9 et 10 heures, si peu de temps de formuler des griefs que je demanderais à la Chambre d'ajouter foi à ce que je viens de dire et de permettre aux députés de revenir à leurs griefs.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, il y a un point que je regrette dans le débat qui vient d'avoir lieu, et c'est que le ministre des Finances a dit une chose qui empêcherait la présentation de la motion du député de Vancouver-Sud. La Chambre s'étant prononcée par voie de scrutin sur le sous-amendement de l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw), il serait difficile, je pense, de formuler de nouveau la même proposition sous forme d'une motion présentée par l'honorable représentant de Vancouver-Sud.

Mes honorables amis qui siègent à ma gauche se le rappelleront, nous leur avons signalé, quand ils ont présenté leur amendement, que nous craignons qu'il aurait pour effet d'empêcher la présentation de toute autre motion ou amendement sur le sujet même des pensions de vieillesse, et c'est précisément pour cette raison que je me suis efforcé, ce soir, de ne pas dépasser la portée du grief lorsque je l'ai formulé, à savoir qu'avant les élections, le Gouvernement fait miroiter aux yeux des votants cet appât jusqu'au tout dernier moment, alors qu'on devrait, à la façon des hommes d'État, faire au plus tôt une déclaration.

Il ne me reste plus qu'un seul renvoi, monsieur l'Orateur, avant de conclure mes observations. Le mercredi 6 février, comme le rapporte le *hansard* à la page 1059, j'ai posé au premier ministre une question au sujet de certains propos qu'il avait tenus récemment à la télévision au cours de l'émission *The Nation's Business*.

J'ai mentionné en particulier qu'il avait parlé de la nécessité d'aider "les membres de notre famille nationale qui sont trop jeunes, trop handicapés, trop vieux pour subvenir à leur entretien" et je lui ai demandé si, par là, il donnait aux Canadiens l'assurance qu'on fera quelque chose au cours de la présente session touchant les allocations familiales, les allocations aux personnes invalides et aux vieillards pensionnés. Voici ce qu'a répondu le premier ministre:

Monsieur l'Orateur, la réponse est non. Je parlais de la législation existante.

Voici les propos échangés ensuite:

M. Knowles: Faut-il conclure de ce que le premier ministre dit maintenant sur ce ton négatif qu'il ferme la porte aux question du genre?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je ne ferme pas la porte, mais comme d'ordinaire le programme ministériel sera annoncé à la Chambre avant de l'être à la radio.

Monsieur l'Orateur, le grief que j'expose tient, entre autres choses, à l'impression qu'ont eue les Canadiens par suite de cette émission télévisée où a paru le premier ministre. Je citerai deux ou trois extraits de ce qu'a dit le premier ministre, afin de mettre dans son contexte la phrase que j'ai rappelée tantôt. Le texte que j'ai ici a paru dans les journaux le lendemain du jour où le premier ministre a fait son discours au réseau de télévision. Voici ce qu'il aurait dit:

...certains de nos concitoyens ne sont pas en mesure de se tirer d'affaire aussi bien que nous l'aimerions. Nous devons tous faire tout en notre pouvoir pour amener ces concitoyens moins heureux,—quelle que soit leur occupation, où qu'ils travaillent,—à rattraper la prospérité générale. Et nous devons ensemble, comme de bons voisins, aider les membres de notre famille nationale qui sont trop jeunes ou trop vieux pour subvenir à leur entretien, ou qui sont provisoirement en chômage..."

Cette excellente déclaration a amené les journaux à penser que le premier ministre annonçait l'adoption de mesures législatives dans ce domaine. Cependant, le lendemain ou le surlendemain, quand je l'ai interrogé à ce sujet, le premier ministre a dit qu'il parlait de la législation existante. C'est contre cette pratique que suit le Gouvernement à cette session-ci que je m'élève, que je soulève ce grief.

Le ministre des Finances dit que j'ignore ce que fera le Gouvernement. D'accord; j'ignore ce que fera le Gouvernement, mais je crois savoir ce que ferait tout gouvernement se présentant devant les électeurs cette année. Je reproche au Gouvernement de tergiverser et je lui demande d'annoncer d'ici deux jours ce qu'il entend faire au sujet de la pension de vieillesse, s'il entend accorder à nos vieillards cette augmentation dont ils ont un si pressant besoin.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, si l'on en a fini de cette question particulière, il y a encore une question que j'aimerais soulever.

M. l'Orateur: La discussion du grief soulevé par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre est-elle terminée?

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire à propos du grief soulevé par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Je serai très bref. Il faut bien l'être, puisque de telles limites ont été imposées au débat. Depuis le début de